

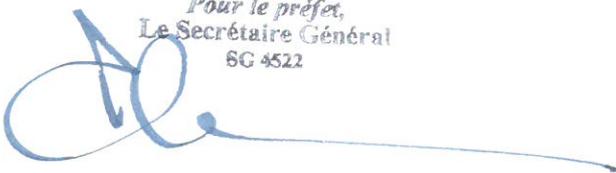
INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ANNULATION D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du **27 JUIL. 2020** la consultation du public prescrite par arrêté du 30 juin 2020 sur la demande d'enregistrement présentée par la Société SUD EST ASSAINISSEMENT pour l'exploitation d'une installation de transit et de regroupement de déchets non dangereux de types ordures ménagères en balles et combustibles solides de récupération située 28, chemin de Saquier, à Nice, est annulée.

Pour le Préfet des Alpes-Maritimes

*Pour le préfet,
Le Secrétaire Général
6C 4522*



Philippe LOOS